

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Présents : Monsieur **Patrick LECAPLAIN** Maire,
Mmes : ASSELINE, BARNAUD, BENKHADDA, DAUSSE, DORÉ, FERY,
HOCHET, LEFEVRE, RAINE, SANNIER, VIDEAU,
Mrs : BOUFFARD, BRUNEAU, DUTHILLEUL, FAUDOT, LE MASSON,
LEBOURGEOIS, LEMARIÉ, LESUEUR, MORAND, MORTREUX, RICHT.

Absents excusés :
Mme LOUBET (pouvoir à Dominique MORAND)
Mr DEGUSSEAU (pouvoir à Barbara RAINE)
Mr SAINT-MARTIN (pouvoir à Alexandra SANNIER)
Mr SIMON (pouvoir à Maud VIDEAU)

La séance est ouverte à 18 h 30 par le Maire Patrick LECAPLAIN.

Marie ASSELINE est désignée secrétaire de séance.

Avant de commencer l'ordre du jour, Patrick LECAPLAIN propose au conseil municipal de voter une motion en soutien à l'orchestre de Basse-Normandie. Il souhaite que le conseil se positionne afin de garder l'orchestre à Caen. Des élus de la communauté urbaine refusent le projet du Président de Région qui souhaite le fusionner avec l'opéra de Rouen.

Jean LEMARIÉ indique que la minorité soutient cette position et précise qu'on ne peut que s'inquiéter de voir de nombreux services quitter Caen et « l'ex-Basse-Normandie » pour l'agglomération rouennaise. Le niveau culturel de Caen est tout à fait à la hauteur de celui de Rouen voire meilleur, on ne peut pas accepter de se faire déposséder ainsi.

Patrick LECAPLAIN confirme et précise que l'orchestre participe à de nombreuses actions, nous avons besoin d'eux, il ajoute qu'il ne se produit pas qu'à Caen mais aussi à travers la France et ne voit pas pourquoi il faudrait le délocaliser.

Dominique MORAND ajoute que la réunification des régions, sous François Hollande, a été vu uniquement sous un aspect comptable et là on perd une partie de la citoyenneté. Sur le plan culturel, Caen est une ville très importante à tout point de vue (*cinéma, théâtre, musique*).

Maël FAUDOT confirme qu'il n'y a dans ce projet qu'un but de comptable, la Région a tout à perdre, dans les 1^{ères} années en intégrant les musiciens de Caen à Rouen (*moins rémunérés à Caen*) donc le but est clairement de réduire les effectifs à long terme.

Le Conseil Municipal soutient à l'unanimité cette motion.

I – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 08/11/2021

Ce document ne faisant l'objet d'aucune observation est **adopté à l'unanimité**.

II – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A. Ouvertures dominicales des commerces en 2022

Alexandra SANNIER rappelle la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques qui a modifié la législation sur l'ouverture des commerces le dimanche. Conformément à l'article L 3132-26 du Code du travail, le Conseil Municipal est amené à formuler un avis sur les propositions d'ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2022.

Les dates proposées pour 2022 sont, pour le secteur automobile (*demande des syndicats*), les 16/01/2022 – 13/03/2022 – 12/06/2022 – 18/09/2022 et 16/10/2022

Aucune demande pour le secteur alimentaire et l'équipement à la personne.

Adopté à l'unanimité

B. Convention cadre bénévolat

Sophie HOCHET rappelle qu'en 2000, une convention liait l'association Loisirs du livre et la Bibliothèque. Les personnes bénévoles de l'association sont partenaires des bibliothécaires et participent au fonctionnement et à l'animation de la Bibliothèque comme les conteuses qui proposent une animation mensuelle « l'Heure du conte » et participent également à l'animation et à la promotion de la bibliothèque.

L'association « Loisirs du Livre » sera dissoute au 31 décembre 2021, par manque de bénévoles. Ainsi, il est nécessaire d'établir une nouvelle convention fixant les conditions de leur présence. La convention a été validée par le service juridique et proposée à la commission culture le 7 décembre dernier ainsi qu'aux bénévoles.

Adopté à l'unanimité

C. Conventions descendantes Caen la mer

Patrick LECAPLAIN rappelle que depuis le transfert du personnel voirie/espaces verts, un pourcentage de leur temps de travail reste dédié aux activités propres à la commune. A cet effet, une convention de mise à disposition de service est conclue entre la CU et les communes afin de fixer les conditions de remboursement par la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention concernant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021.

Adopté à l'unanimité

III – FINANCES

A. Décision modificative N°02

Alexandra SANNIER indique qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative, afin de régulariser des écritures de fin d'année. Il est demandé au Conseil Municipal de valider la décision modificative n°2, équilibrée en fonctionnement et en investissement.

Adopté à l'unanimité

B. Avance sur subventions

Comme chaque année, afin de permettre aux associations de fonctionner en début d'année 2022, **Alexandra SANNIER** propose au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'avances sur subventions dans la limite de 25 % du montant alloué en 2021, à LCBO, l'AJBO et au CCAS.

Adopté à l'unanimité

C. Aide pour vélo à assistance électrique

Barbara RAINE indique que, comme pour 2021, dans une démarche de respect de l'environnement et de développement des déplacements doux, la commune propose de poursuivre l'aide à l'acquisition d'un Vélo à Assistance électrique (VAE) d'un montant de 100 €. Les conditions d'attribution de cette aide sont identiques à 2021 : l'aide sera attribuée pour l'acquisition d'un VAE neuf n'utilisant pas de batterie au plomb, une aide par personne, sans condition de ressources et les bénéficiaires s'engageront à conserver le vélo subventionné pour une durée de trois ans. L'allocation des aides sera octroyée en fonction de l'ordre d'arrivée des demandes et dans la limite de l'enveloppe budgétaire.

Barbara RAINE indique qu'en 2021, la commune a attribué 34 aides soit 3 400 €, pour un budget de 4 000€.

Elle précise à Dominique MORAND que Caen la mer propose une aide complémentaire sous conditions de ressources, uniquement aux personnes dont la commune a instauré cette aide.

Adopté à l'unanimité

IV – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- **Patrick LECAPLAIN** informe, suite aux restrictions sanitaires (COVID) l'annulation des vœux au personnel communal ainsi que les vœux aux forces vives.
- **Maud VIDEAU, Maire-Adjoint à la jeunesse** informe :
- Conseil Municipal des enfants (CME) : 5 élèves ont été élus lors des élections qui ont eu lieu les 25 et 26 novembre dernier. Le CME est ainsi composé de 15 enfants, 5 CM1, 5 CM2 et 5 6^{ème}.
- Jean LEBOURGEOIS rappelle la possibilité aux enfants extérieurs à l'école de Bretteville de se présenter ; il n'y a eu aucune candidature, sait-on pourquoi ? Doit-on faire une meilleure communication ?
- Maud VIDEAU indique que le sujet avait été évoqué en commission et il est difficile de faire venir des enfants de l'extérieur mais il faut persévérer, ce n'est que la 1^{ère} année, la communication doit continuer.
- Relais d'assistants maternels : les ateliers sont actuellement annulés compte tenu des règles sanitaires.
- **Patrice MORTREUX, Maire-Adjoint à la vie associative** indique :
- Suite à l'augmentation du COVID le port du masque est de nouveau obligatoire dans tous les lieux publics, lors des activités sportives il est possible de le retirer. Les associations ne peuvent pas proposer de pots ou de goûters à leurs adhérents.
 - Cross de l'Odon : beau succès
 - LCBO musique a proposé un concert le 12 décembre et un sera proposé le 17 décembre
 - La schola de l'Odon
 - Don du sang lundi 20 décembre
 - LCBO Festivités annule le réveillon de la Saint Sylvestre
- **Xavier RICHEL, Maire-Adjoint à la vie sociale** indique que le marché de Noël (les 4 et 5 décembre) s'est très bien passé, environ 1000 visiteurs, contrôle des pass sanitaires et respect des règles.
- **Barbara RAINE, Maire-Adjoint à l'environnement, espaces verts et mobilité** informe :
- La commission a travaillé sur le Territoire Engagé pour la Nature (TEN), le jury s'est réuni et la commune vient d'obtenir la labellisation TEN. Il s'agit maintenant à la commission de travailler sur les dossiers proposés.
 - Pistes cyclables :
 - ✓ Une réunion publique est prévue le 6 janvier 2022, en collaboration avec Caen la mer, pour présenter le schéma cyclable de l'agglomération et principalement Bretteville et ses alentours. Une communication par le flash, le site internet et le panneau lumineux précisera le lieu (*sur Bretteville*) et l'heure.
 - ✓ Barbara RAINE indique que la FUB (*Fédération des Usagers de la Bicyclette*) a réalisé une enquête auprès des habitants de Caen la mer, + de 50 Brettevillais ont répondu, c'est pourquoi elle propose de réaliser un diagnostic sur les pistes cyclables, l'utilisation du vélo, et d'étudier ce qui est fait, à faire ou à améliorer avec un retour début février.
 - ✓ Elle souhaite apporter des précisions sur la piste cyclable provisoire réalisée avenue du Soleil et rue de la Concorde, en collaboration avec la FUB et l'association des dérailleurs, Mme Corbin (*de l'association*) fera un retour sur l'utilisation de cette piste en janvier prochain.
Serge BOUFFARD s'étonne que les dérailleurs n'aient rien dit sur la largeur de la piste, de 2 m alors que la largeur recommandée est de 2.50 m. Barbara RAINE précise qu'il n'était pas possible de faire plus large.
- Dominique MORAND rebondit sur le sujet en abordant une des questions diverses « *l'aménagement (peinture au sol et plots) de la piste cyclable de l'Avenue du Soleil et de l'Avenue de la Concorde a été réalisé il y a quelques jours. Il provoque une incompréhension des riverains qui n'ont eu qu'une simple présentation du projet le 20 octobre, un projet qui leur est apparu déjà totalement " ficelé" et dont ils voient la réalisation intervenir sans qu'ils aient pu dire leur mot. Cette absence de concertation en amont de ce projet, aussi bien avec les riverains qu'avec l'ensemble des usagers cyclables de la commune est tout à fait regrettable dans la méthode. Nous vous en avons d'ailleurs fait part au dernier conseil municipal. Cette incompréhension est renforcée par le fait que cet aménagement ne s'inscrit pas dans un projet global de traversée de la commune, par exemple en venant de Verson vers Caen et qu'il n'y a donc aucune continuité pour les pratiquants du vélo. Ce bout de piste apparaît donc pour le moment " hors sol". Qu'en est-il donc de la continuité indispensable entre l'ouest de l'agglomération et Caen ? Enfin, vous avez présenté ce tracé comme provisoire M. le Maire. Quand aura lieu l'évaluation de son usage ? »*
- Il précise que la minorité n'est pas contre les pistes et le réseau cyclable.

Barbara RAINE rappelle à l'assemblée que la commission mobilité s'est réunie 3 fois pour travailler le sujet et aucun membre n'avait émis de réserve, le dossier a été validé à l'unanimité. Elle indique que le travail se fait en commission pas en conseil municipal.

Dominique MORAND signale que l'on peut avoir un avis positif en commission mais changer d'avis au vu du contexte. Il n'y a pas eu de consultation de la population. Les riverains, lors de la réunion, avaient émis des réserves non prises en compte, ils n'ont pas été informés sur la durée de cette piste provisoire ; le projet a des effets pervers notamment en ce qui concerne le stationnement aux abords de l'école et les nuisances subies sur les rues adjacentes. La piste n'est pas contestée, c'est le choix de la rue, il manque un lien avec Verson, Carpiquet et Caen, c'est pour cela que la minorité aurait souhaité qu'elle se fasse route de Bretagne. Il y avait eu un projet dans ce sens non retenu suite au transfert de voirie à Caen la mer, mais cette piste provisoire aurait pu être proposée même si l'on connaît les réserves émises par Patrick Lecaplain concernant la réfection du réseau pluvial, en provisoire, cela aurait été différent. Il se demande s'il y a une vraie demande sur ces avenues. L'utilisation actuelle de la route de Bretagne par les vélos est très dangereuse et il aurait été nécessaire de la sécuriser. Il souhaite connaître quelle évaluation sera faite, quand et quelle est la durée du provisoire ?

Barbara RAINE rappelle que le projet a été étudié par les dérailleurs (*référents sur Caen la mer*), qui connaissent bien le sujet, ils ont réfuté la proposition de piste cyclable route de Bretagne, trop dangereuse, c'est pour cela que ce choix a été fait. La FUB va accompagner la commune, elle répète que le diagnostic sera fait en début d'année, pour évaluer ce qui vient d'être réalisé.

Jean LEMARIÉ regrette l'absence de concertation des riverains, la présence des riverains à ce conseil et la pétition lancée montrent qu'il y a un problème. Il n'y a pas de quoi être fier du cyclable à Bretteville. Il confirme que la route de Bretagne aurait été pertinente et, à l'instar de Caen, faire un tracé provisoire. Il n'y a aucune continuité dans les pistes, c'est regrettable et aucune cohérence dans le calendrier de réalisation.

Nicole DORÉ rappelle justement qu'il s'agit d'une piste « provisoire » et insiste sur le terme.

Patrick LECAPLAIN précise que le projet route de Bretagne n'est pas écarté, la voirie est de la compétence de la communauté urbaine, à l'heure actuelle, il n'est pas question de lancer des dépenses alors que l'ensemble des pistes cyclables côté ouest est en cours d'étude et comme de gros travaux d'assainissement sont prévus sur cet axe, il faut attendre leur réalisation. Le projet global ira de Caen à Verson et sera présenté lors de la réunion du 6 janvier, comme le projet reliant Carpiquet. L'urgence était de sécuriser les cyclistes en leur proposant un trajet parallèle, c'est un choix.

Sophie HOCHET et Arnaud DUTHILLEUL s'étonnent que toutes ces contestations n'aient pas été évoquées en commission et ce dernier précise qu'il voit de plus en plus de vélos utiliser la piste.

Maud VIDEAU s'interroge sur la comparaison avec Caen, car la ville de Caen n'a rien fait avenue Henri Chéron, il y a peut-être une raison ?

Barbara RAINE regrette que la minorité soit vent debout, attendons un peu ! La minorité est toujours dans la critique « nous ne faisons rien, nous sommes critiqués, nous faisons quelque chose, nous sommes critiqués », et elle suggère à la minorité de proposer des solutions en commission.

V - QUESTIONS DIVERSES

La minorité souhaite ajouter des questions à l'ordre du jour :

1) Piste cyclable : sujet traité ci-dessus.

2) « *Pouvez-vous nous indiquer où en est le projet de self à l'école que nous avons collectivement engagé en début d'année pour une mise en œuvre en septembre 2021. En effet, en l'absence de commission depuis le mois de juin, nous souhaitons un état des lieux de ce projet.* »

Maud VIDEAU indique qu'il a été difficile de recevoir des devis ; le sujet sera présenté en commission jeunesse qui se réunit le 13 janvier prochain, le dossier sera étudié en lien avec la commission travaux.

Jean LEBOURGEOIS aurait préféré que la commission se réunisse plus tôt pour traiter d'autres sujets, sans attendre celui-ci.

3) « *Comme nous avons pu le voir lors de la restitution du groupe de travail " Aménagement du Territoire" devant la Commission Urbanisme le 2 décembre, les membres de ce groupe suggèrent qu'un marché serait un lieu d'animation et de rencontre apprécié dans notre commune. Vous aviez mis en place un marché avant les élections de mars 2020. Avez-vous l'intention de relancer ce projet qui serait sûrement bien perçu par les habitants ?* »

Patrick LECAPLAIN rappelle qu'il avait été contacté par un groupe de marchands souhaitant créer ce marché, avorté par le covid, certains ont arrêté définitivement leurs activités. Il faut peut-être revoir le jour et l'heure (*le marché du soir ne fonctionne pas*), à voir le samedi matin. Le groupe de travail « aménagement du territoire » a effectivement évoqué le sujet. Une commission « affaire économique » va prochainement se réunir pour travailler sur le sujet, il faut démarcher les commerçants, en se rendant directement sur les marchés.

Jean LEMARIÉ indique que l'objectif est de toucher la population, disponible le samedi matin et confirme une discussion en commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H.